

Introduction

« Cher Syre, permettez que je me retire ; en jurant fidélité au Roy, j'ai promis soubtenir la royauté. Or Votre Majesté me commande un acte pernicious à la royauté... Je refuse ! Je le répète à mon cher maistre et souverain bien aymé : c'est une malheureuse idée de bâtir des quartiers à usage exclusif d'artisans et d'ouvriers. Dans une capitale où trosne le souverain, il ne faut pas que les petits soient d'un costé et les gros et dodus de l'autre. C'est beaucoup mieux et sûrement quand tout est meslangé. Vos quartiers povres devien-droient des citadelles qui bloqueroient vos quartiers riches. Or, comme le Louvre est la partie belle, il pourroit se faire que les balles vinsent ricocher sur votre couronne... Je ne veux, Syre, estre le complice de ceste mesure. »

Lettre de démission que François Miron,
prévôt des marchands, adressa à Henri IV
(rapporté par Ernest Denormandie,
Temps passés, jours présents, Hachette, 1900)

Si l'on se fie à cette lettre écrite en 1603 par le premier magistrat de Paris, l'objectif de mélanger les différentes catégories de population dans l'espace, par le logement, s'inscrit dans le temps long. *Mutatis mutandis*, cet objectif perdure aujourd'hui sous le vocable « mixité sociale ».

Apparue à la faveur des débats sur la Loi d'orientation sur la Ville (LOV) de 1991, l'expression « mixité sociale » fait rapidement florès, effaçant les autres formules qui prévalaient jusqu'alors et qui se fondaient essentiellement sur le terme « diversité ». Si la « mixité sociale » est aujourd'hui en vogue, elle n'en reste pas moins largement intuitive faute de définition précise. En cela, elle est soumise à une multitude d'interprétations potentiellement contradictoires selon le contexte d'énonciation. La labilité de la mixité sociale explique probablement une partie de son succès dans la mesure où chacun peut s'y retrouver et ce d'autant plus que la notion renvoie à de grandes idées généreuses et abstraites.

Longtemps uniquement pensée sous l'angle social, la mixité est de plus en plus envisagée au travers du prisme ethnique. Ce glissement est d'ailleurs facilité par le fait que les immigrés et les descendants d'immigrés appartiennent le plus souvent aux catégories populaires, contribuant à ce qu'une partie des problématiques sociales finissent par se combiner à des problématiques ethniques. Si cette ethnicisation de la mixité est en contradiction avec

les principes républicains, elle est pourtant intériorisée par de nombreux acteurs. Par exemple, l'Union sociale pour l'habitat (USH) définit la mixité comme le mélange des catégories sociales mais aussi celui des « cultures »¹, reconnaissant pudiquement l'enjeu « ethnique » qui se cache derrière l'adjectif « social » associé à la mixité.

Dans cette perspective, le succès de la mixité sociale traduit en creux le sentiment que s'accroît ségrégation urbaine et crise identitaire. Face à ces enjeux, la mixité est invoquée comme une sorte de remède permettant d'assurer, grâce à la proximité spatiale, le « vivre ensemble ». Née récemment de la substantivation d'un infinitif et d'un adverbe, cette dernière expression bouscule les règles de la langue française. Les termes qui la composent peuvent en outre prêter à confusion dans la mesure où les différentes catégories de population vivent déjà « ensemble », au sein de la même société. En fait, étant donné que le « vivre ensemble » renvoie en substance à l'objectif de favoriser la coexistence harmonieuse et fructueuse entre les catégories de population appartenant à la même société, les expressions de « faire ensemble » ou de « construire ensemble » seraient plus appropriées. Toutefois, le « vivre ensemble » s'étant imposé dans le débat public, c'est cette expression que nous utiliserons dans cet ouvrage.

1. « Idées reçues », Union sociale pour l'habitat, février 2015.